SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 22 février à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nicole DESSAUVAGES.

Etaient présents : Mesdames DESSAUVAGES, JARDIN, CHUPIN, KUSZLI, Messieurs BUGI, BOLLET, LEMAIRE.

Etait absents excusés : Mesdames LE FLEM, ROBERT, SOUCHARD, Monsieur PELLETEUR

Madame la Vice-Présidente accueille Madame Laurence KUSZLI, nouvelle administratrice.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès verbal de la réunion du 20 décembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents.

PRESTATIONS D'URGENCE

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises, relatives aux prestations d'urgence.

Aides sous la forme de chèques de service (aides alimentaires):

* Résidents de la commune:

-10 foyers bénéficiaires

*Sans domicile fixe

-2 personnes

COMMISSION DES AIDES FACULTATIVES

*Commission du 09 janvier 2024 :

-Décision ajournée:

-1 foyer pour la facture d'eau de 200,53 €.

*Commission du 06 février 2024 :

-Décision favorable

-1 foyer : 183,00 € pour la facture d'eau (sur 590,42 €)

-Révision d'une demande d'Allocation municipale étudiant

-1 étudiant : 1 830,00 € (calcul de janvier à juin 2024)

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 intègre diverses nouvelles dispositions dont certaines auront un impact sur le quotidien des pornichétins les plus fragiles, et donc potentiellement sur l'activité du CCAS. Le renforcement de la lutte contre la fraude sociale, et la création d'un fichier national des allocataires aux prestations sociales sont annoncés, quel effet sur le non-recours aux droits de certains citoyens ? La simplification annoncée du parcours administratif de la personne en situation de handicap et notamment la généralisation du droit à vie pour l'Allocation aux Adultes Handicapés devrait permettre un parcours plus digne. La mise en place d'un Revenu Universel d'Activité, qui fusionnerait RSA, prime d'activité et aides au logement génèrera probablement des questionnements chez les bénéficiaires, que le CCAS devra accompagner.

Madame la Vice-présidente indique qu'au vu du résultat provisoire, l'exécution du budget 2023 du CCAS fait apparaitre un excédent cumulé de fonctionnement de l'ordre de 72 000 euros et un excédent d'investissement cumulé de l'ordre de 27 000 euros. Il est proposé d'intégrer ces résultats, après validation par la Trésorerie Municipale, dès le vote du budget primitif 2024.
Le résultat de fonctionnement est très favorable du fait :

-de la non réalisation de l'étude thématique Analyse des besoins Sociaux qui devait être faites par un cabinet spécialisé et n'a pas été faite,
le budget dédié aux contenants pour le service de portage de repas en liaison froide avait été augmenté afin d'éliminer les contenants plastiques, aucune alternative n'a été trouvée en 2023, des tests de produits vont être faits en 2024
-le montant alloué aux demandes d'allocations étudiants a nettement diminué
-le produit des concessions cimetière a été bien supérieur au budget prévu
-le CCAS a vendu un véhicule
-une subvention reçue du Conseil départemental pour des actions de prévention, qui n'ont pu être réalisées du fait de l'arrêt de l'agent qui les organisait.

Aides facultatives : Les sollicitations pour les aides alimentaires sont restées stables par rapport à 2022, et celles pour les autres aides ont doublé pour retrouver le niveau de 2021. Nous notons toujours une forte demande des usagers liée à un accompagnement aux démarches administratives et aux droits à faire valoir, ainsi que des situations dégradées en raison de délais de versement de prestations sociales (indemnités journalières, allocation logement, …)

Les subventions aux associations œuvrant dans le domaine social : il est proposé de maintenir l'enveloppe globale à la même hauteur, en notant que désormais le CCAS ne subventionnera plus le Fonds de Solidarité pour le logement, c'est la

Carène qui finance désormais la part communale, ni le CLIC celui-ci ayant dorénavant la forme d'un CIAS.

Semaine bleue : le succès et la variété des animations proposées à Pornichet durant la semaine bleue nous encourage à poursuivre sur les propositions d'animations ainsi que celle « au fil des saisons » : il est envisagé de reconduire ces actions en 2024.

Portage de repas :
Suite à la règlementation relative à la suppression des plastiques en restauration collective, et dans un souci de réduction des déchets, nous poursuivons les recherches d'une solution évitant les plateaux en plastique jetable pour les repas livrés en liaison froide. Les solutions en compostable sont peu nombreuses à ce jour et couteuses, donc il est proposé d'augmenter la ligne dédiée à cet achat, tout en poursuivant la recherche de produits adaptés. Il existe également des solutions en polystyrène réutilisable, mais leur volume est trop important pour les usagers, et des solutions en verre qui représentent un poids trop lourd pour nos agents. Un test sera lancé en mars avec des plateaux repas issus de pulpe de betterave.

Santé Publique : Il est proposé de remettre en place les actions de prévention en soirée, mises en pause en 2023, avec nos partenaires.

Investissements :
Suite à la révision du parc de matériel handiplage, du renouvellement de matériel serait à envisager.
Une partie du mobilier du CCAS devra être renouvelé, notamment les fauteuils de bureau offrant une meilleure ergonomie.

La loi de programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 prévoyait de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.
Le tableau ci-dessous permet de suivre cette évolution depuis l'exercice 2020, avec la projection des propositions issues du rapport d'orientation budgétaire pour 2024.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
011 charges à caractère général	160 661,40	160 900,00	170 900,00	181 800,00	191 650,00
012 charges de personnel	90	100	100	100	100
65 autres charges de gestion courante	124 600,00	124 600,00	129 600,00	130 000,00	129 000,00
66 Charges financières	-	-	-	-	
Total opérations réelles	285 351,40	285 600,00	300 600,00	311 900,00	320 750,00

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la délibération qui prend acte de la tenue du DOB sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération qui prend acte de la tenue du DOB sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

SUBVENTIONS 2024

1)Le Conseil d'Administration a décidé d'accorder une subvention pour l'année 2024 à :

*Personnes Agées-Retraitées

-ADAR 1 500,00 €
-ANSDPAH 2 700,00 €
Mme JARDIN se retire et ne prend pas part au vote pour l'ANSPAH
-CLUB de L'AMITIE 6 500,00 €
Mr BOLLET se retire et ne prend pas part au vote pour Le Club de l'Amitié
-AL'FA REPIT 20 000,00 €

*Santé

-France ALZHEIMER Loire-Atlantique 500,00 €
-Aide à Domicile pour Tous 1 500,00 €
-Association des Donneurs de Sang 400,00 €
-France ADOT 100,00 €
-jusqu'à la Mort Accompagner la Vie 400,00 €
-Entraid'Addict 300,00 €
-Vie Libre 300,00 €
-SNOS Pink Ladies 300,00 €
-Les P'tits Doudous de St-Nazaire 1 000,00 €

*Handicap

-CAP HORIZON 4 000,00 €
-LABSPORT 2 000,00 €
-Bibliothèques Sonores de L.A 280,00 €
-Handi'Nat région nazairienne 200,00 €
-SILLAGE 2 500,00 €
-Pen Bron 500,00 €
-Association des Paralysés de France 500,00 €
-Chiens guides d'aveugle 44 200,00 €
-Fédération des Malades et Handicapés 250,00 €

*Caritatif

-Restos du Cœur 2 000,00 €
Mr LEMAIRE se retire et ne prend pas part au vote pour Les Restos du Coeur
-Saint Vincent de Paul 2 500,00 €
-Secours Catholique 2 000,00 €
-Banque Alimentaire 600,00 €
-Secours Populaire 2 500,00 €

-Pornichauffeurs 900,00 €
Mr BUGI se retire et ne prend pas part au vote pour les Pornichauffeurs
-Re-Pare Garage Solidaire 2 500,00 €

*Enfance et Jeunesse

-SOS Garde Enfants 200,00 €
-Vacances et Familles 150,00 €

*Accès aux Droits

-CIDFF 1 500,00 €
-France Victimes 44 800,00 €

Soit un montant Total de 61 580,00 €

2) Subvention Exceptionnelle 2024

Un montant de 500,00 € sera versé à SILLAGE Voile et Handi'Cap, sous réserve que des Pornichétins participent au week-end de mi-septembre 2024.

2)Le Conseil d'Administration a rendu une décision défavorable aux demandes suivantes :

-Croix Rouge Française
-Linkiaa Service CAP Familles

COTISATION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS

Le Conseil d'Administration de l'UDCCAS a la volonté de renforcer ses initiatives et de mieux répondre aux besoins d'accompagnement des élus et techniciens des CCAS et des services d'action sociale.
Pour ce faire, une cotisation est mise en place, liée au nombre d'habitants sur la commune.
Pour Pornichet, cette cotisation s'élève à 591,40 euros pour 2024.
Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider le paiement de cette cotisation.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide le paiement de cette cotisation de 591,40 € pour l'année 2024.

La séance est levée à 19 H 00